

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP *

TRIMESTRE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2018

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	1 486 \$
Employés avec pouvoirs d'enquête	9 417 \$

**Art. 4 (16°) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r.2)*